

Une indulgence plénière à l'occasion du centenaire des apparitions de Fatima

Author : Rédaction RC

Categories : [Eglise en France](#)

Date : 8 mai 2017



Une indulgence plénière pour ceux qui font le pèlerinage... et pour ceux qui ne peuvent le faire

Le pape François a accordé au sanctuaire de Fatima de conférer l'[indulgence plénière](#) aux pèlerins – aux

conditions habituelles – à l'occasion de l'année jubilaire pour le centenaire des apparitions de la Vierge Marie, à

partir du 26 novembre 2016.

La confession sacramentelle, la communion eucharistique et la prière aux intentions du Saint-Père sont les

conditions pour que les pèlerins, dans un esprit de pénitence, puissent ainsi recevoir cette grâce de la libération

totale que l'Eglise appelle « indulgence plénière ». Une indulgence « christologique » puisque l'Eglise puise dans

les mérites infinis du Christ pour libérer du péché et de ses conséquences.

[Lire la suite](#)

